

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Alleyn et Cawood, **tenue 13 jour de septembre 2023**, 10 Jondee, Danford Lake, (Québec) J0X 1P0.

PRÉSENT : Maire Carl Mayer
Conseillers Susan Tanner Guy Bergeron
Sidney Squitti James Giroux
Mona Giroux Darryl Mayer

La directrice générale, Isabelle Cardinal, et zéro (0) invité étaient également présents.

1. Ouverture de la réunion

Le maire Mayer reconnaît le quorum et déclare que la réunion est officiellement ouverte à 19 h 30.

2. Approbation de l'ordre du jour

161-09-2023

PROPOSÉ PAR : Conseillère Squitti

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit approuvé.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. Adoption du Règlement 2023-008 – Règlement révisé sur la gestion des déchets et le compostage

162-09-2023

PROPOSÉ PAR : Conseillère Mona Giroux

Il est résolu à l'unanimité que le Règlement 2023-008 est adopté.

Adopté

5. PPA

- CONSIDERANT QUE** la Municipalité d'Alleyn et Cawood a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets spéciaux d'améliorations (APP) du Programme d'aide routière locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;
- CONSIDERANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été accordée relève de la compétence municipale et est admissible au LPAP ;
- CONSIDERANT QUE** les travaux ont été exécutés au cours de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;
- CONSIDERANT QUE** les travaux ou les coûts associés sont admissibles à la LPAP ;
- CONSIDERANT QUE** le formulaire de déclaration V-0321 a été dûment rempli ;
- CONSIDERANT QUE** Le transfert des rapports de projet a été effectué à la fin des travaux ou au plus tard le **31 décembre**

2023, de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDERANT QUE le paiement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes à l'égard du projet.

CONSIDERANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre verse un paiement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il approuve, mais ne doit pas dépasser le montant maximal de l'aide indiqué dans la lettre d'annonce ;

CONSIDERANT QUE Les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

POUR CES RAISONS,

162-09-2023

PROPOSÉ PAR : Conseiller James Giroux

Et résolu à l'unanimité que le conseil d'Alleyn et Cawood approuve les dépenses au montant de 25 129,16 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux coûts inhérents admissibles mentionnés dans le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'à défaut de respect de celles-ci, l'aide financière prendra fin.

Adopté

6. TECQ 2019-2023 – Projet #3

163-09-2023

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bergeron

Et, résolu à l'unanimité que le Conseil en approuve le contenu et autorise la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du programme de travaux no 3 ci-joint et de tous autres documents requis par le Ministère afin de la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité certifie par la présente que le programme de travaux no 3 ci-joint contient les coûts réels réalisés et reflète les prévisions de coûts pour les travaux admissibles.

Adopté

7. Fournitures de bureau

164-09-2023

PROPOSÉ PAR : Conseiller Darryl Mayer

Il est résolu qu'un budget de 5 200 \$ est alloué pour l'achat de 2 ordinateurs, 2 bureaux et 2 classeurs.

****Conseillère Squitti vote contre l'achat de bureaux, mais est en faveur de l'achat des ordinateurs****

Adopté

8. AJOURNEMENT

165-09-2023

PROPOSÉ PAR : Conseiller James Giroux

Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18 h 35.

Adopté



Carl Mayer, Maire



Isabelle Cardinal, directrice générale et secrétaire-trésorière